

COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juin, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Didier PROUST (Maire).

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST, Denys SIMON, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Frédérique LETELLIER, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET, Dominique RAMBAUD, Alain DENAIS, Josiane GRELLEPOIS, Laurent MAURY, Sylvie GOZARD, Alexandre FAVREL, Ghizlan VAN BOXSOM, Geoffroy MARCHAL, Sylvie GERARDEAU, Romain BRETHOMEAU, Chantal DRAPEAU, Didier BRIAUD, Martine DOLBEAU, Grégory TOURNEUX, Lionel FRANCÔME, Émilie FRANCOIS Claire COQUARD, et Olivier THOMAS

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Patrice MARTIN (procuration à Dominique RAMBAUD), Sabine GERVAIS (procuration à Corinne MARSH), Solen NÈVE (procuration à Claire COQUARD), Mathis FORGEAU (procuration à Lionel FRANCÔME)

Secrétaire de séance : Madame Corinne MARSH

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 27 mai 2026

26-06-046 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE VACANT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a fixé lors de sa séance du 20 mars 2026 le nombre d'Adjoints au Maire à 8 postes. À la suite de l'élection de Monsieur Olivier FALORNI comme Maire de La Rochelle, Madame Sabine GERVAIS a été appelée à lui succéder à compter du 27 avril 2026 comme Députée. Madame Sabine GERVAIS a donc présenté sa démission comme 1^{ère} Adjointe auprès de la Préfecture de Charente-Maritime. En effet, il est interdit à tout Député et Sénateur d'exercer une fonction exécutive locale. Madame Sabine GERVAIS conserve ses mandats de Conseillère municipale et Conseillère communautaire.

Monsieur le Maire a décidé de ne pas remplacer le poste d'Adjoint vacant. De ce fait, il propose la suppression d'un poste d'Adjoint au Maire. Le nombre d'Adjoints sera donc 7 postes.

Vu la délibération n°26-03-026 du Conseil municipal de Puilboreau ;
Vu la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 ;
Vu l'article LO141-1 du Code Électoral ;
Vu la nomination de Madame Sabine GERVAIS comme Députée de Charente-Maritime ;

Après avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE SUPPRIMER** un poste d'Adjoint au Maire ;
- **DE FIXER** à sept (7) postes le nombre d'adjoints au Maire ;
- **DE METTRE** à jour le tableau du Conseil municipal.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	29			

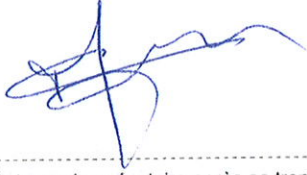
AR Prefecture

017-211702915-20260602-2026_06_046-DE
Reçu le 03/06/2026

Fait à Puilboreau, le 3 juin 2026

La secrétaire de séance,
Corinne MARSH

Le Maire,
Didier PROUST



Acte rendu exécutoire après sa transmission
au Représentant de l'État le : 03/06/26
Et sa publication le : 03/06/26

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.